

NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2023-2024

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145-1-1 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :



LYCEE GABRIEL VOISIN

INSCRIPTION au LP Gabriel VOISINAnnée scolaire
2023-2024Document 1-A
(à garder)

**L'inscription officielle ne sera confirmée qu'après dépôt au lycée du dossier complet
Mercredi 28/06/23 de 13h à 17h Jeudi 29/06/23 de 9h à 12h30 et de 13h à 18h
Vendredi 30/06/2023 de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h**

Documents explicatifs à garder

Document 1-A	Inscription au LP Gabriel VOISIN	Document 3-A	Infirmier : informations
Document 1-B	Informations diverses	Document 4	Liste des fournitures (donnée le jour de l'inscription)
Document 2-A	Informations régime		

Documents à rendre pour constituer le dossier d'inscription		Pôles
Obligatoire	Dossier d'inscription (Document 1-C)	Secrétariat de direction
Obligatoire	Copie de la carte d'identité (recto verso copiés sur la même face d'une feuille A4) ou copie du passeport ou du titre de séjour	
Si parents séparés	Copie du jugement de divorce (partie précisant la garde et le lieu de résidence de l'élève)	
Elève français de plus de 16 ans Obligatoire	L'attestation de recensement ou le certificat individuel de participation à la JDC (ou une attestation d'exemption)	
Obligatoire	Inscription régime (Document 2-B) + R.I.B. (NOM et Prénom de l'élève + Classe à écrire au dos du RIB)	Intendance
Elève demi-pensionnaire	Chèque de 60 € à l'ordre de l'agent comptable du LP G. Voisin (NOM et Prénom de l'élève à écrire au dos du chèque)	
Obligatoire	Fiche d'urgence (Document 3-B)	Infirmier
Obligatoire	Copie des vaccinations inscrites sur le carnet de santé (NOM et Prénom de l'élève + Classe à écrire au dos des copies)	
Elève présentant des troubles du langage... en vue d'aménagements pédagogiques	2 copies du dernier bilan orthophonique ou neurologique ou médical... (sous pli cacheté sauf accord de la famille) + 2 copies des aménagements précédents (facultatif) + décision du Recteur (aménagements au dernier examen)	Aménagements
Adhésion à la MDL	Chèque de 12 € à l'ordre de la Maison des Lycéens Voisin (NOM et Prénom de l'élève à écrire au dos du chèque)	MDL
Adhésion à l'AS	Chèque de 20 € à l'ordre de l'association sportive du lycée Voisin (NOM et Prénom de l'élève à écrire au dos du chèque)	AS
Elève transportés (Train, bus ou cars)	Le Dossier pour le train et le car est à retirer et à compléter le jour de l'inscription (+ 2 photos d'identité et 1 enveloppe timbrée à 50 g format A5 à l'adresse des parents). Le Dossier pour le bus est à retirer directement auprès de l'agence Rubis'Junior à Bourg en Bresse Tel : 04.74.45.05.06.	Transport
Equipement professionnel	Chèque à prévoir pour tous les bacs sauf HPS et TRL et tous les CAP sauf PSR	Equipement pro

RENTREE SEPTEMBRE 2023 : Lundi 4/09/2023 : 8h10 : accueil des internes.

8h45 : rentrée des élèves de 3ème PM, CAP 1ère année, 2nde BAC Professionnel.

Mardi 05/09/2023 : 8h10 : rentrée des élèves de toutes les classes.

Mercredi 06/09/2023 : 8h10 : rentrée des élèves de C1-P et C1-CRM.



LYCEE GABRIEL VOISIN

INFORMATIONS DIVERSES

Année scolaire 2023-2024

Document 1-B
(à garder)

Les informations suivantes vont vous aider à compléter votre dossier.
Le jour de l'inscription, vous pourrez poser de plus amples questions en vous adressant aux personnels affectés aux différents pôles.

CARTE PASS'REGION

Avant de vous inscrire au lycée, il faut demander votre carte Pass'Région :

- sur le site internet : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/>

ou

- via l'application disponible sur  ou 

Attention : cette carte est nécessaire pour l'entrée et la sortie du lycée, l'accès au self, la récupération des manuels scolaires et de l'équipement professionnel.

Une photographie de l'élève, de type photographie d'identité, est obligatoire.

Attention : Une photo non conforme est bloquante pour la création de la carte.

Si l'élève est déjà détenteur d'une carte Pass'Région en 2022/2023, il doit la garder pour l'année suivante et nous le signaler le jour de l'inscription.

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Pass'Région"**

FOURNITURES SCOLAIRES

La liste vous sera donnée lors de l'inscription.

Elle est également téléchargeable sur notre site : <https://gabriel-voisin.ent.auvergnerhonealpes.fr/>
en cliquant sur 'Menu / Le lycée / documents à télécharger'.

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Accueil"**

EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Les informations spécifiques à chaque section seront données pendant la chaîne d'inscription.

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Équipement professionnel"**

BOURSE NATIONALE

La demande de bourse nationale s'effectue dans le collège d'origine.

Pour toute autre situation ("passerelle", autre académie...), merci de vous manifester au service Intendance.

Pour un **élève demi-pensionnaire ou externe**, la bourse est reversée directement à la famille en fin de trimestre. Pour un **élève interne**, la bourse est utilisée pour financer les frais d'internat (l'excédent éventuel est versé à la famille, à la fin du trimestre).

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Intendance"**

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents d'élèves sont invités à participer activement à la vie du lycée : conseils de classes, conseil d'administration.... Une réunion d'information aura lieu en début d'année scolaire.

→ **Chaîne d'inscription : pôle "parents"**

Tournez SVP →

CARTE TRANSPORT

Elève demi-pensionnaire ou externe résidant dans l'Ain

Pour les élèves résidant dans la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (75 communes), le dossier Rubis'Junior est payant (20€).

Pour les élèves résidant dans l'Ain hors agglomération de Bourg en Bresse, le transport est gratuit (adresse du représentant légal obligatoirement).

Elève demi-pensionnaire ou externe résidant dans un autre département

Se renseigner auprès du conseil départemental concerné.

Elève interne

Les frais de transports sont à la charge de la famille. Une Bourse de transport peut être attribuée en fonction de la distance.

Le Dossier vous sera transmis courant octobre-novembre 2023.

Cette bourse sera versée en fin d'année scolaire.

Sites nécessaires pour les démarches :

- Transport par car ou train: réaliser une préinscription sur le site www.transportscolaire.ain.fr.
- Transport par bus de ville: réaliser une préinscription sur le site www.rubisjunior.granbourg.fr

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Transport"**

MAISON DES LYCEENS (MDL)

La MDL permet de **développer la vie sociale et culturelle des élèves adhérents** :

- aide financière aux actions pédagogiques;
- accès à l'espace lycéen (TV, musique), prêt de jeux (jeux de société, babyfoot, ballons);
- sorties et animations (cinéma, bowling...);

La cotisation est de 12 € (chèque à l'ordre de la Maison des Lycéens / NOM et Prénom de l'élève + Classe écrit au dos du chèque).

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Maison des Lycéens"**

ASSOCIATION SPORTIVE (AS)

L'association sportive permet aux élèves de **bénéficier d'activités sportives** (entraînements, rencontres sportives, sorties...) en plus des heures d'EPS prévues à l'emploi du temps.

L'adhésion s'élève à 20 € (chèque à l'ordre de l'AS du lycée Voisin / NOM et Prénom de l'élève + Classe écrit au dos du chèque). (Ce tarif est réservé à une inscription lors de la chaîne d'inscription. Elle est de 25 € sinon)

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Association sportive"**

AMENAGEMENTS

► Si votre enfant a des **problèmes de santé**, pensez à les **signaler** à l'**infirmière** dès l'inscription.

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Infirmierie"**

► Si votre enfant montre des **difficultés scolaires** de type **dyslexie, dysphasie..., troubles de l'attention...**, nécessitant des aménagements, merci de les signaler dès l'inscription.

Apporter :

- 2 copies du dernier bilan ortho., médical ... (obligatoire / sous pli cacheté sauf accord de la famille)
- 2 copies des aménagements mis en place dans l'établissement précédent (facultatif)
- 1 copie de la décision du Recteur quant aux aménagements au dernier examen

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Aménagements"**

► Si votre enfant montre un **handicap** ou une **dyslexie sévère** reconnue par la **MDPH** nécessitant des mesures d'accompagnement particulières : Ulis, AVS, attribution de matériels adaptés (ex : ordinateur), nous rédigerons un projet d'accueil lors de l'inscription.

→ **Chaîne d'inscription : pôle "MDPH"**



LYCEE GABRIEL VOISIN

21 avenue de Jasseron
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél : 04 74 23 02 55
Mail : ce.0011118k@ac-lyon.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

Présence de l'élève obligatoire

Année scolaire 2023-2024

Document 1-C
(à rendre / Secrétariat)

ATTENTION : Tout changement de situation ou de coordonnées en cours d'année devra impérativement être signalé au secrétariat du Proviseur.

<i>Réservé à l'administration :</i>		Date d'entrée :/...../.....
<input type="checkbox"/> Scolaire	<input type="checkbox"/> Apprenti	N° National:
<input type="checkbox"/> Dossier passerelle	<input type="checkbox"/> UPE2A-NSA	

IDENTITE DE L'ELEVE

NOM: Prénoms:

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

à: Ville: Département : Pays:

Nationalité: Sexe: F M

Tél. portable: |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| email :(Obligatoire)

SCOLARITE DE L'ANNEE 2023-2024

<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} Prépa. Métiers	<input type="checkbox"/> CAP 1an	Spécialité :	<input type="checkbox"/> UPE2A-NSA
<input type="checkbox"/> CAP 2 ans	<input type="checkbox"/> 1ère année	<i>Voir tableau des formations ci-après:</i>	
<input type="checkbox"/> BAC Pro.	<input type="checkbox"/> 2ème année	Spécialité :	
	<input type="checkbox"/> 3ème année		
Régime:	<input type="checkbox"/> Externe	<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire	<input type="checkbox"/> Interne

HISTORIQUE DE LA SCOLARITE

Années scolaires	Nom des établissements (collège, lycée...) Villes	Classes
2022-2023		
2021-2022		

DIPLÔMES ET ATTESTATIONS DEJA OBTENUS

Diplômes	Spécialités	Années d'obtention
DNB		
CAP/BEP		
BAC		
Autre :		

Attestations	Années d'obtention
ASSR2	
PSC1	
SST	
Autre :	

INFORMATIONS OFFICIELLES

Voir les explications dans le Document 1-B : "Informations diverses"

Règlement intérieur:

Le règlement intérieur est disponible sur l'ENT ou sur simple demande. La famille et l'élève sont tenus d'en prendre connaissance.

Respect du droit à l'image:

Le lycée peut être amené à photographier ou filmer les élèves dans le cadre des activités ou des sorties scolaires. Il s'engage à ne pas reproduire ou diffuser ces images dans un cadre susceptible de porter atteinte à l'honneur ou à la réputation des élèves.

Carte Pass'Région : (obligatoire pour entrer/sortir du lycée, la demi-pension, les tenues pro...)

L'élève possède déjà une carte Pass'Région (année 2022-2023) : vous n'avez rien à faire.

ou

Nous faisons la demande d'une carte Pass'Région pour l'année 2023-2024 sur le site jeunes.auvergnerrhonealpes.fr

Bourse nationale :

Nous avons fait une demande de bourse nationale.

Attention : Le responsable **demandant** la bourse est obligatoirement le responsable **financier** (légal 1).

Carte transport:

Nous ne sommes pas concernés par les transports en commun.

ou

Pour obtenir la carte de transport pour l'année 2023-2024, nous avons réalisé la préinscription sur www.transportscolaire.ain.fr ou www.rubisjunior.granbourg.fr

SIGNATURE DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Date: |_|_| |_|_| ||_|_|_|_|_|

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Autre responsable

Elève



LYCEE GABRIEL VOISIN

INFORMATIONS REGIME: externe, demi-pensionnaire ou interne

Année scolaire 2023-2024

Document 2-A
(à garder)

Que l'élève soit externe, demi-pensionnaire ou interne, le document 2-B doit être rendu (complet + RIB).

DEMI-PENSION

Chaque élève a la possibilité de déjeuner au self du lycée (repas amené de l'extérieur interdit).
Pour devenir demi-pensionnaire, l'élève doit compléter le formulaire de demande d'inscription à la demi-pension (Document 2-B).

- **Tarif** : Le prix d'un repas est de 3.60 € (prix indicatif).
La carte Pass Région fait office de carte de self.
- **Paiement** : Pour créditer la carte, **un chèque de 60 € à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Gabriel Voisin** est à joindre au dossier d'inscription (NOM + Prénom + Classe à écrire au dos du chèque) **uniquement pour les demi-pensionnaires.**
Pour les réinscriptions, possibilité de paiement en ligne à partir du 25 août 2023.
- **Recharge de la carte** : L'élève doit créditer sa carte tout au long de l'année.
Lors de son passage à la borne du self, l'élève est alerté par un signal sonore lorsqu'il ne lui reste plus que 3 repas sur sa carte.



INTERNAT

L'élève habitant loin peut loger à l'internat. Il a la possibilité de rentrer le mercredi pour dormir une nuit chez lui (sans remise d'ordre).

Pour bénéficier d'une place à l'internat, l'élève doit compléter le formulaire de demande d'inscription à l'internat (Document 2-B).

- **Inscription** : L'inscription à l'internat comprend l'hébergement et les repas et engage l'élève pour toute la durée de l'année scolaire.
- **Paiement** : Il s'effectue chaque trimestre (novembre + février + mai).
Vous pouvez demander, par écrit, à régler le montant en deux ou trois mensualités.
Tout trimestre commencé est dû.
- **Tarif forfaitaire** :
Septembre → Décembre 2023 : 630.04 €
Janvier → mars 2024 : 530.56 € (tarif indicatif)
Avril → Juin 2024 : 290.15 € (tarif indicatif)
- **Organisation matérielle** : Les chambres sont prévues pour 4 élèves maximum. La famille et l'élève s'engagent à accepter les règles d'HYGIENE et de DISCIPLINE indispensables pour la vie en collectivité (voir organisation et règlement intérieur de l'internat).

MATERIEL PRETE PAR LE LYCEE	MATERIEL OBLIGATOIRE A FOURNIR PAR LA FAMILLE
<ul style="list-style-type: none"> - 1 lit sommier - 1 armoire - 1 chevet - 1 table de travail + 1 chaise 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 paire de draps ou 1 housse de couette + 1 oreiller et son enveloppe + 1 protège matelas (200 x 90 cm) - 1 ou 2 couvertures ou 1 couette - 2 cadenas et 3 cintres pour l'armoire personnelle - 1 nécessaire de toilette (brosse à dents, serviettes...) - 1 pyjama + 1 paire de pantoufles



LYCEE GABRIEL VOISIN

**INSCRIPTION REGIME:
externe, demi-pensionnaire ou
interne**

Année scolaire 2023-2024

**Document 2-B
(à rendre / Intendance)**

Je soussigné(e) (NOM – Prénom), **responsable légal**
qui **paie les frais de scolarité** et qui est **demandeur** de la **bourse nationale**,

de l'élève (NOM – Prénom),
inscrit pour l'année 2023-2024 en classe de,

demande que mon enfant soit (*Merci de cocher la case qui convient et joindre un RIB*) :

externe

demi-pensionnaire (*occasionnel ou régulier*)

*Joindre un chèque de 60,00 € à l'ordre de l'agent comptable du lycée G. Voisin
(NOM + Prénom + Classe à écrire au dos du chèque).*

Pour les réinscriptions, possibilité de payer en ligne.

*En l'absence de règlement, votre enfant ne pourra pas prendre son repas le jour de la rentrée.
En cas de changement d'établissement à la rentrée 2023, le chèque vous sera rendu ou remboursé.*

interne

Signature du responsable

Signature de l'élève

Fait à

le

Pour les demi-pensionnaires,
agrafer le chèque

(NOM et Prénom de l'élève + Classe à écrire au dos du chèque)

Pour tous les élèves,
agrafer le RIB

**Attention : ce RIB est obligatoirement celui du
responsable financier et/ou du demandeur de la Bourse**

(NOM et Prénom de l'élève + Classe à écrire au dos du RIB)



LYCEE GABRIEL VOISIN

INFIRMERIE : INFORMATIONS

Document 3-A
(à garder)

Les infirmières exercent leur profession dans le respect du secret professionnel. Elles accueillent les élèves, les écoutent, les soignent, leur donnent des conseils de santé, répondent à l'urgence. Elles assurent certains dépistages (vision,...) et des actions de prévention. Elles aident également à la scolarisation des élèves porteurs d'une maladie ou d'un handicap et favorisent leur intégration dans l'établissement.

Si votre enfant est souffrant avant de se rendre au lycée, merci de le garder chez vous afin d'éviter de revenir le chercher dans la journée.

Les élèves ne sont pas autorisés à garder des médicaments sur eux. En cas de traitement, ils doivent l'apporter aux infirmières avec l'ordonnance (l'original leur sera rendu) et venir le prendre à l'infirmerie.

Les inaptitudes d'EPS et d'Ateliers doivent être enregistrées à l'infirmerie.

Pour pouvoir travailler en atelier, les élèves doivent obligatoirement être à jour de leurs vaccins D.T.P. (+ anti-hépatite B pour la section HPS). Les élèves mineurs doivent passer une **visite médicale** pour laquelle **le carnet de santé est indispensable.**

Pour cette visite, votre enfant recevra une convocation, vous voudrez donc veiller à ce qu'il ait bien son carnet de santé avec lui le jour de la visite et qu'il soit à jour de ses vaccins (en cas de doute, merci de vérifiez avec votre médecin traitant).

En lycée professionnel, les accidents, quelque soit leur degré de gravité, sont susceptibles d'être considérés comme des "accidents du travail". En cas de déclaration d'accident du travail, il faudra fournir aux infirmières, le n° de sécurité social de votre enfant, une copie de la carte vitale dans les 48h suivant l'accident et le Certificat Médical Initial, rempli par le médecin consulté.

À la demande des familles, peuvent être mis en place, (*partenariat entre la communauté éducative, le médecin traitant, les infirmières, l'élève et sa famille*) :

- un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour les élèves souffrant de maladies chroniques nécessitant une prise en charge particulière au sein de l'établissement.
- un Accompagnement Personnalisé (AP) ou un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) pour les élèves présentant des troubles des apprentissages (dyslexie, dyspraxie...).
- Un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) pour les élèves porteurs d'un handicap ou d'un trouble des apprentissages pris en compte par la MDPH.



LYCEE GABRIEL VOISIN

FICHE D'URGENCE

Document 3-B
(à rendre / Infirmerie)

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir pour la durée de la scolarité au lycée..

À tout moment, si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin scolaire et/ou des infirmières de l'établissement.

NOM: Prénom:

Date de naissance: Nationalité:

N° Portable de l'élève:

Nom(s), prénoms et adresse des parents ou du représentant légal :

.....
.....

► **En cas d'accident**, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone et nous signaler tout changement de numéro.

1. 📞 Domicile parents :

2. 📞 PÈRE: Portable : Travail: Domicile:

3. 📞 MÈRE: Portable : Travail: Domicile:

4. NOM et 📞 PERSONNE SUSCEPTIBLE DE VOUS PRÉVENIR RAPIDEMENT :

.....

5. 📞 NOM ET ADRESSE DU MÉDECIN TRAITANT :

.....

*En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est avertie par nos soins dans les plus brefs délais. Seules les équipes des secours d'urgence peuvent transporter les élèves et **le personnel de l'établissement n'est pas habilité à les accompagner.** Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné d'un membre de sa famille. Les frais de consultation médicale, transport et pharmacie sont à la charge des familles.*

► **En cas de problèmes de santé**, autorisez-vous votre enfant:

- à se rendre seul chez un spécialiste médical ou paramédical pour ses soins? Oui Non
- à être transporté aux urgences sans attendre l'arrivée du responsable légal ? Oui Non

Merci de fournir une copie du carnet de vaccination.

Observations particulières que vous jugez utile de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, troubles des apprentissages = «troubles dys »)

.....

Aménagements :

- Votre enfant a-t-il bénéficié d'aménagement(s) les années précédentes ? Si oui le(s)quel(s) :

PAI PPRE PAP PPS

- Souhaitez-vous que l'établissement mette en place :

Aménagements de scolarité pour raison de santé (PAI)
 Aménagements pédagogiques de scolarité (PAP – PPS)

Date :

Signature du représentant légal ou de l'élève majeur :



LYCEE GABRIEL VOISIN

NON AUTORISATION DE SORTIE LIBRE DU LYCEE

Année scolaire 2023-2024

Document 5
(à rendre / Vie solaire)

Obligatoire pour les élèves de 3^{ème} Prépa. Pro. / Facultatif pour les lycéens et étudiants.

A REMPLIR PAR LE RESPONSABLE LEGAL ET LE CPE

Je soussigné(e) (NOM, Prénom).....

responsable légal

de l'élève (NOM – Prénom)

inscrit pour l'année 2023-2024* en classe de3PM.....

ne l'autorise pas à quitter librement le lycée en dehors de ses heures de cours

mais suivant les conditions ci-dessous convenues avec le CPE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Elève

CPE